



## COMMUNIQUÉ

### **Le CAP répond aux affirmations de l'AEFO et clarifie son offre à son personnel syndiqué**

Ottawa, le 30 novembre 2023 – Face aux récents commentaires de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) et à un article publié par Le Droit, Le Centre d'appui et de prévention (Le CAP) se voit contraint de clarifier publiquement la situation à l'approche d'un vote crucial pour notre personnel, notre organisme et notre communauté.

Le CAP a toujours privilégié la négociation en respectant les canaux officiels et légaux, loin des débats publics, pour protéger la confidentialité et l'intégrité de son personnel et des négociations. Cependant, il est impératif de rectifier certaines informations mal interprétées.

Contrairement aux déclarations de l'AEFO, l'offre révisée du CAP au personnel syndiqué représente plus qu'une simple bonification. Nous avons apporté des modifications substantielles, notamment en réinvestissant dans nos employé.e.s via les avantages sociaux et en apportant un appui financier immédiat. Les grilles salariales des éducatrices et éducateurs, intervenantes et intervenants en petite enfance ont été dégelées, et les intervenant.e.s en dépendances bénéficient désormais de meilleures conditions salariales. Les employé.e.s profiteront d'une augmentation salariale immédiate de 3% (rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2023) en plus de recevoir une augmentation additionnelle de 3% dans un peu plus de 4 mois.

L'information communiquée par l'AEFO concernant l'absence de rétroactivité depuis 2021 est également à rectifier. Le personnel syndiqué recevra une compensation financière pouvant atteindre 2 000\$, selon son ancienneté, lors de la conclusion de la nouvelle convention collective. Cette compensation est conçue pour couvrir la période depuis l'expiration des deux conventions collectives antérieures. Pour de nombreux employé.e.s, en particulier ceux présent.e.s tout au long de la durée des conventions précédentes, cette compensation immédiate représente entre 2 à 6% de leur salaire et s'ajoute aux autres améliorations salariales déjà consenties.

L'offre intègre également les efforts conséquents du CAP pour harmoniser les conditions de travail entre les employé.e.s des deux organismes intégrés, notamment en ce qui concerne le régime de retraite, les congés de maladie, les vacances et les jours fériés. Ces ajustements reflètent notre engagement à assurer un seul CAP, où l'équité prévaut pour tous nos employé.e.s.

**CENTRELECAP.CA**

Denis Beaudry, président du conseil d'administration du CAP, précise : « L'équipe de gestion, soutenue par le conseil d'administration, continue d'intensifier ses efforts pour accroître les financements de base, afin de répondre efficacement aux besoins croissants et aux coûts accrus des services de qualité offerts à la communauté francophone. »

Le CAP souhaite souligner que les informations incorrectes ou incomplètes peuvent mener à des malentendus. Nos employé.e.s ont une copie de la dernière offre du CAP et nous sommes confiants qu'ils prendront le temps nécessaire pour évaluer ce qui est présenté par leur employeur et qu'ils exerceront leur droit de vote en conséquence. Nous restons dévoués à maintenir des négociations transparentes et constructives pour le bien-être de nos employés et la pérennité de nos services.

**Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter :**

Hanane Abdelmadjid, Directrice des communications et relations publiques

[habelmadjid@centrelecap.ca](mailto:habelmadjid@centrelecap.ca) - 613-789-2240 poste 206

**CENTRELECAP.CA**